

LE GUIDE de l'animal en ville



www.illkirch.eu



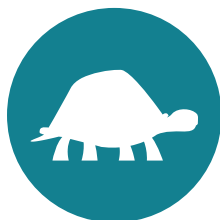
Pages 4-5

**Adopter
un chien**



Page 6

**Adopter
un chat**



Page 7

**NACS et animaux
de la ferme**



Pages 8-15

**Animaux
sauvages**



Page 16

Législation



Page 17

**Questions
/ réponses**



Page 19

**Numéros
utiles**

Édito



L'attitude de la société envers les animaux a connu une évolution ces dernières années, ce qui a été traduit par la reconnaissance légale des animaux en tant qu'êtres sensibles dans le Code Civil en 2015.

Le mode de vie des animaux en ville a également évolué. Afin de garantir le bien-être de nos animaux de compagnie, nous avons mis en place des actions dédiées, telles que l'adoption de la Charte « Une ville pour les animaux » par le Conseil Municipal ou la création d'aires d'ébats etc.

Ce guide s'adresse à tous, propriétaires d'animaux ou non, avec l'objectif de fournir de l'information et de sensibiliser à l'adoption d'un animal, ainsi que de mieux faire connaître d'autres animaux. Il présente également la législation sur la protection animale et les numéros utiles de nos partenaires.

Enfin, le guide reflète notre engagement en faveur du respect et de l'intégration des animaux en ville.

La condition animale fait partie des priorités de notre municipalité. Nous souhaitons que nos animaux puissent avoir une place de choix dans notre commune.



Thibaud Philipps
Maire d'Illkirch-Graffenstaden



Sandra Didelot
Conseillère Municipale Déléguée
Chargée de la Condition Animale



Fabien Schoch
Pôle cadre de vie





Adopter un chien

L'adoption :

Avoir un chien, oui mais lequel ? **Prenez le temps de réfléchir** à quelques paramètres. Votre mode de vie, votre lieu d'habitation, votre disponibilité sont à prendre en compte. N'oubliez pas qu'il s'agit d'un **engagement pour la vie** !

Ne choisissez pas une race uniquement pour ses caractéristiques physiques. Renseignez-vous sur le caractère, le niveau d'activité, les soins quotidiens, les prédispositions à diverses affections et, bien sûr, la personnalité de chaque individu. Les éleveurs sérieux sont en général inscrits à l'association cynophile de leur pays. Ne négligez pas non plus les refuges. Les chiens qui en sortent sont de merveilleux compagnons.



Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes : les chiens d'attaque et les chiens de défense ou de garde.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention.

Renseignez-vous avant de passer le cap de l'adoption.

L'identification par puce électronique :

La loi rend obligatoire l'identification des chiens depuis 1999. L'identification des animaux vise à protéger votre animal : en cas de perte, de fugue ou de vol, si celui-ci n'est pas identifié, et si l'on ne peut pas remonter jusqu'à vous, votre animal sera considéré comme divagant et placé en fourrière. Simple et rapide, l'identification par puce obligatoire est effectuée par un vétérinaire et permet d'attribuer à chaque animal un numéro unique qui renvoie à un dossier dans le fichier national d'identification.

Les soins :

Une bonne santé dépend naturellement de facteurs génétiques, mais la prévention des maladies et le maintien du bien-être sont de la responsabilité du maître. **Une visite régulière chez le vétérinaire,** le suivi des vaccinations et principalement celles contre les maladies infectieuses virales préserveront votre chien. Votre vétérinaire vous conseillera au mieux sur le protocole vaccinal.

Outre la santé physique, l'équilibre mental de votre chien est extrêmement important. Son cerveau doit être stimulé pour rester en forme. Les jeux et l'exercice, la promenade et la découverte de nouveaux endroits participent au bien être de votre compagnon.



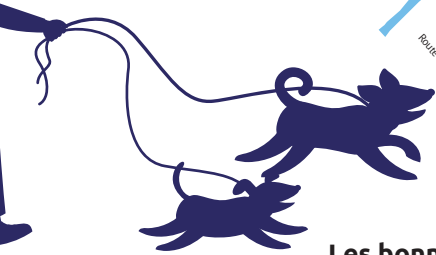


Le saviez-vous ?

Des sacs à déjections vous sont offerts sur demande à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

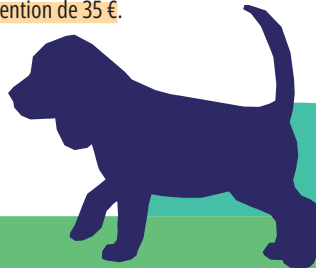
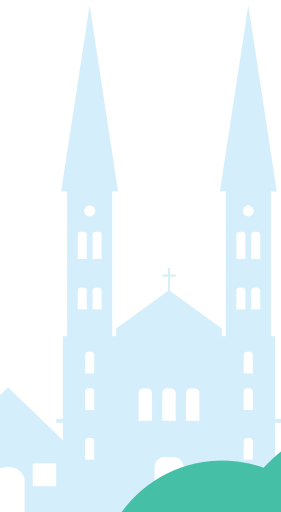
Les espaces dédiés aux chiens à Illkirch-Graffenstaden :

retrouvez l'ensemble des emplacements sur www.illkirch.eu rubrique cadre de vie.



Les bonnes pratiques canines :

- On tient son **chien en laisse en milieu urbain**. Cela limite les risques de vagabondage, d'intrusion du chien dans un espace privé, de morsures, de bagarres entre chiens. C'est aussi un plus pour sa sécurité ! Un accident est si vite arrivé.
- Laisser les **déjections canines est interdit partout en ville** : parcs, jardins publics, pelouses, trottoirs... Pour le bien être de tous, n'oubliez pas de les ramasser. En plus d'être une règle essentielle de vie en communauté, le ramassage des déjections est obligatoire. En cas de non-respect, vous êtes passible d'une **contravention de 35 €**.





Adopter un chat

Le chat est l'animal de compagnie par excellence. Il trouve facilement sa place dans un appartement, une maison, ou un jardin. Pour son bien être et sa sécurité, n'oubliez pas de le faire vacciner, identifier et stériliser.

L'identification par puce électronique :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, **l'inscription au fichier félin est obligatoire**. L'identification des animaux vise à protéger votre animal : en cas de perte, de fugue ou de vol, si celui-ci n'est pas identifié, et si on ne peut pas remonter jusqu'à vous, votre animal sera considéré comme divagant et placé en fourrière. **Simple et rapide**, l'identification par puce obligatoire est effectuée par un vétérinaire et permet d'attribuer à chaque animal un numéro unique qui renvoie à un dossier dans le fichier national d'identification.



Le saviez-vous ?

Les experts ont longtemps pensé que les Égyptiens avaient été les premiers à domestiquer le chat, il y a quelque 3600 ans. De récentes découvertes génétiques et archéologiques indiquent que la domestication du chat aurait commencé il y a 10 000 ans dans le Croissant Fertile (une région du Moyen-Orient s'étendant du Liban au sud-est de la Turquie).

Les soins :

Le chat doit pouvoir se défendre contre les maladies infectieuses virales. Pour cela, il existe des vaccins. **Votre vétérinaire vous conseillera au mieux sur le protocole vaccinal.**

La stérilisation :

En seulement 4 ans, un couple de chats peut engendrer jusqu'à 20 736 chatons !

Une fois stérilisés :

- Leur espérance de vie augmente significativement : de 14 à 18 ans contre de 6 à 10 ans pour les non castrés et exposés aux risques de divagation.
- Ils ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes.
- Ils ne se bagarrent plus.
- Ils ne contractent plus de maladies infectieuses comme le FIV (Virus de l'Immunodéficience Féline ou « sida » des chats), transmis par rapport sexuel et bagarres.
- Ils ne miaulent plus en pleine nuit.
- Ils limitent le risque de portées de chats abandonnés ou errants.



Depuis le 1^{er} janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.



NAC* et animaux de la ferme

Des nouveaux animaux de compagnie qu'on connaît et d'autres plus surprenants

Les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) comprennent des animaux qu'on a l'habitude d'avoir dans nos foyers tels que les lapins, les cochons d'Inde...

Les rongeurs comme le lapin ou le cochon d'Inde sont d'excellents animaux de compagnie, particulièrement pour les enfants. **Mais ils sont aussi très fragiles et nécessitent beaucoup d'attention.**

Lorsqu'ils vivent en cage, il est absolument nécessaire qu'ils puissent en sortir quelques heures par jour pour gambader, se défouler.

Se nourrir occupe une bonne partie de leurs journées (eau propre, foin en abondance, légumes racines et différentes verdure sauront les contenter).

Il est également possible de leur donner des granulés, mais en quantité limitée pour les garder en bonne santé.

Les gâteries vendues dans les magasins doivent être exceptionnelles. Ronger fait partie de leurs activités principales, ce qui peut faire des dégâts et nécessite une surveillance lorsqu'ils sont en liberté dans votre domicile. Adopter un lapin ou un cochon d'Inde mérite une vraie réflexion !

... Mais aussi des animaux plus originaux comme les furets, chinchillas, perroquets, tortues, serpents et autres reptiles, mygales, ou encore certaines espèces de primates, qui sont venus compléter l'éventail des animaux de compagnie.

Pour tous ces animaux qui nécessitent des soins particuliers et spécifiques, avant de vous lancer, prenez impérativement conseil auprès de votre vétérinaire qui pourra très certainement vous éviter certains pièges liés à l'acquisition de ces NAC...



Ces espèces pour certaines exotiques et importées plus ou moins légalement, peuvent appartenir à des espèces menacées. Leur détention exige parfois un certificat de capacité, qui justifie votre compétence à assurer la vie de ce type d'animaux dans les meilleures conditions. Leur maintien en bonne santé et l'équilibre complexe de leur milieu de vie, leur biotope d'origine, sont difficiles à entretenir. De même, l'impact d'un abandon ou d'une évasion d'un NAC peut provoquer des perturbations écologiques graves (prédation, prolifération, maladies).

Il faut savoir qu'en dehors des spécimens nés dans des élevages spécialisés, il est interdit d'acheter un animal protégé par la convention internationale des espèces menacées d'extinction (la CITES). De même pour les animaux de basse-cour ou de la ferme, soyez toujours attentifs à la réglementation en vigueur, afin de pouvoir conserver vos animaux dans des conditions optimales et des relations sereines avec votre voisinage.



Le saviez-vous ?

Les lapins peuvent même parfois être éduqués. Cela leur vient de leur bonne mémoire, qui leur permet de reconnaître leur nom et de nombreuses émotions.



*Nouveaux Animaux de Compagnie

Les poules

Concernant les poules, avant de se lancer dans un petit élevage, il faut analyser les avantages et les inconvénients que représente la présence de ces bipèdes dans nos jardins.

Sans compter qu'il faut, avant tout achat, se renseigner auprès du Service d'Urbanisme de la mairie car certains règlements de lotissement ne permettent pas d'avoir des poules.

Il faudra prendre en compte la place disponible afin qu'elles puissent disposer d'un espace de liberté, ou elles trouveront vers, insectes, herbes...

Il faut aussi un suivi quotidien, donc comme pour tout autre animal, attention lors de vos départs en vacances !

Il faudra veiller à une alimentation équilibrée (vous pouvez contacter les syndicats avicoles locaux, car selon les races choisies les besoins peuvent être différents).

L'abri devra être étanche, nettoyé régulièrement et fermé la nuit (pour ne pas tenter les renards et/ou les fouines). Le pondoir propre sans litière souillée.

Les poules seront des alliées utiles pour réduire vos restes alimentaires (elles peuvent manger environ 150g de restes par jour), pour nettoyer votre jardin de quelques parasites (limaces, larves de mouches...) et pour vous procurer quelques œufs.



Le saviez-vous ?

Selon la race choisie, certaines pondent plus que d'autres. Les poules de race pondeuse, vont vous offrir environ 150 à 200 œufs/an en pleine force de l'âge.

La ponte décline au delà de 3 ans. Plus la poule vieillit, moins elle va pondre.

Son espérance de vie est de plus de 8 ans (certaines poules dépassent 10 ans).



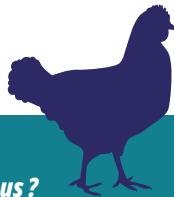
Animaux sauvages

Les oiseaux de jardin

Les mois de décembre à avril sont la meilleure période pour nourrir les oiseaux de votre jardin : les insectes s'enfouissent dans le sol, les baies sont cueillies, la pluie et la neige empêchent de trouver des graines... Nos amis ailés trouvent trop peu à manger alors qu'ils ont justement besoin de plus d'énergie pour maintenir leur température corporelle.

Comment nourrir les oiseaux de jardin ?

- Secouez votre nappe dans le jardin tout au long de l'année.
- Nourrissez les oiseaux avec modération et surtout lorsqu'il gèle et/ou neige.
- Donnez à manger de préférence le matin et en fin d'après-midi, mais pas trop à la fois. Après une longue nuit froide, les oiseaux ont besoin d'un petit-déjeuner revigorant et le soir, ils remplissent leur estomac pour passer la nuit. Ne jetez pas trop de nourriture sous peine d'attirer les rats et les souris.
- Ne donnez aucun aliment contenant du sel. Il y en a déjà suffisamment dans le fromage et les miettes que vous leur jetez. Ne leur donnez pas de margarine ni de beurre qui ont un effet laxatif.
- Veillez à présenter la nourriture qui gèle facilement, comme les pommes, en entier plutôt qu'en petits morceaux.





Les pigeons et corvidés

La présence de pigeons et corvidés à proximité directe des habitations peut engendrer des nuisances (bruits, déjections, impact sur les cultures...).

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden a expérimenté l'ensemble des techniques de lutte existantes, malheureusement, aucune ne s'est à ce jour montrée concluante. La Ville ne souhaitant pas s'engager dans le choix d'une solution létale de lutte contre ces espèces, la cohabitation avec ces animaux sauvages est donc inévitable, même si certaines expérimentations de lutte par effarouchement vont encore être entreprises ces prochains mois.

La lutte est efficace lorsqu'elle est répétitive et entreprise aux périodes de l'année où les oiseaux effectuent le repérage des sites avant nidification.



Le saviez-vous ?

*Vous découvrez un oiseau blessé, contactez le centre de soins de la LPO à Rosenwiller.
(voir page 19, numéros utiles)*

Les rapaces

Les rapaces ont besoin d'un certain type d'environnement pour se fixer et se reproduire. Cet endroit doit être propice pour le gîte et le couvert.

Il peut s'agir d'arbres creux pour la chouette chevêche et hulotte, de grands arbres ou d'édifices très haut pour le faucon pèlerin, de granges et de greniers pour la chouette effraie, d'espaces boisés forestiers ou bosquets denses pour la buse, le milan royal, l'autour des palombes ou encore le faucon crécerelle.

En plus de ces habitats, il faut des espaces ouverts où ces rapaces peuvent chasser.

Une ville comme Illkirch-Graffenstaden dispose de tous ces éléments propices à la cohabitation.

N'oublions pas qu'ils jouent un rôle primordial de régulation des populations de rongeurs ou d'autres petits animaux.

Certains rapaces sont également de précieux alliés dans la lutte contre la prolifération des pigeons et des corneilles.



Le saviez-vous ?

Illkirch-Graffenstaden dispose d'une chaîne Youtube qui est dédiée au couple de faucons pèlerins qui niche dans le clocher de l'église St Symphorien.

Des webcams permettent de filmer en temps réel leurs agissements.

Au droit du presbytère, un banc permet de s'asseoir pour prendre le temps de les observer à l'œil nu ou à la jumelle lors de la période de reproduction, de chasse et de nourrissage des petits.



Moustiques

Le moustique n'est généralement pas le bienvenu dans nos habitations... Pourtant il est l'un des aliments principaux de nos amis les chiroptères.

Pour éviter sa prolifération, il faut être attentif à bien fermer ses récupérateurs d'eau de pluie et à vider tout récipient d'eau stagnante (coupelle, seau...).

Pour ceux qui ont des bassins, s'ils sont vivants (poissons, crapauds...) les larves de moustiques seront dévorées.

Si c'est un bassin d'agrément sans vie, il faut impérativement y ajouter de la vie ou à minima du dynamisme. En effet les moustiques ne pondent pas dans de l'eau vive.

Vous pouvez également planter dans vos jardinières et massifs à proximité des fenêtres des plantes odorantes répulsives du type géranium odorant, citronnelle, citronnelle de java... même si l'efficacité reste assez limitée.



Le saviez-vous ?

Le moustique tigre est présent en Alsace. Il est potentiellement vecteur de maladies type dengue.

Vous pouvez vous renseigner sur les bons gestes à adopter et aussi signaler sa présence à l'adresse suivante www.signalement-moustique.fr



Amphibiens

Les amphibiens sont des vertébrés pourvus de deux paires de membres (tétrapodes) et dont la température corporelle varie en fonction de celle du milieu. Ces animaux sont de petite taille, leur peau est nue et par conséquent dépourvue d'écaillles, de poils ou de plumes.

Les amphibiens ont besoin d'eau pour se reproduire.

Le développement passe la plupart du temps par un stade larvaire où la respiration se fait à l'aide de branchies, puis par une métamorphose. L'adulte est ainsi doté de poumons et utilise la peau comme une surface respiratoire secondaire.

Il est interdit de faire commerce des espèces d'amphibiens prélevés dans le milieu naturel (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons...).

Seuls les amphibiens élevés en captivité et pouvant justifier de leur provenance (traçabilité) sont autorisés à la vente et/ou à l'achat. Renseignez-vous auprès de vétérinaires ou d'associations spécialisées (BUFO Alsace) avant de vous lancer dans un élevage.

Même si vous souhaitez peupler un bassin pour y apporter de la vie et lutter contre les moustiques, il est sage d'implanter des espèces locales, adaptées au milieu.

Sans avoir pris l'attache de spécialistes, vous pourriez très vite courir à la catastrophe tant il y a d'espèces d'amphibiens ayant chacune ses spécificités (alimentation non adaptée, espèces exotiques envahissantes, etc.).

Abeilles

Qu'elles soient sauvages ou en rucher domestique, les abeilles sont indispensables dans le cycle de la vie.

En effet, grâce à ces butineuses, les fleurs de nos plantes sont pollinisées, permettant la mise à fruits et donc simplement la reproduction des végétaux.

Les abeilles sont sensibles à leur environnement, et certains milieux hostiles ne permettent pas la survie des colonies (certains secteurs agricoles, espaces trop minéraux, pollutions industrielles et urbaines...).

Heureusement, les collectivités dans leur ensemble, Illkirch-Graffenstaden en particulier, plantent de plus en plus de végétaux en ville pour que les abeilles disposent d'espaces propices.

Le monde agricole essaie de tendre vers une utilisation raisonnée des pesticides et la replantation de haies champêtres, les semenciers vers des produits d'enrobage des graines moins nocifs pour ces hyménoptères.

Pour aider les abeilles en ville, vous pouvez planter un maximum de végétaux nectarifères et mellifères (prenez conseil auprès des syndicats apicoles), et n'oubliez pas de laisser une place au lierre dans votre jardin.



Les guêpes et les frelons européens, même s'ils sont craints, font partie de notre écosystème. Ils jouent également un rôle important dans le cycle de la vie et de la chaîne alimentaire.

S'ils ne sont pas directement à proximité des habitations et autres sites fréquentés, il n'est pas nécessaire d'entreprendre une démarche pour détruire leurs nids, sauf s'il s'agit de frelons asiatiques (déclarés espèce exotique envahissante). Une page internet est dédiée à leur reconnaissance (www.grand-est.ars.sante.fr)



Le saviez-vous ?

Les ruches ne sont pas interdites dans les jardins de particuliers, mais doivent respecter la législation en vigueur. Tout détenteur d'abeilles (ruche, ruchette...) doit obligatoirement déclarer en ligne (page dédiée sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation) le nombre de ruches qu'il possède et leurs emplacements (à plus de 20 mètres des habitations).

Cela permet une vision précise du nombre de ruches en France pour éventuellement déployer efficacement les moyens de lutte contre les parasites (type varroa, frelon asiatique...).

Cela permet aussi, si besoin, une répartition homogène, tout en laissant une place importante aux abeilles sauvages.



Les rats et souris

Le rat d'égout (*Rattus norvegicus*) est un rongeur qui appartient à la famille des muridés. Avec son poids de 300 à 600 g et ses 25 à 30 cm de long sans compter la queue, on ne peut le confondre avec une souris. Par contre, le rat noir (*Rattus rattus*), ou rat des greniers ou encore rat des champs, s'en rapproche avec une taille un peu inférieure (20 cm) mais une queue plus longue.

Le rat est omnivore et se nourrit de ce qu'il parvient à trouver même s'il préfère les matières animales (viande) aux matières végétales (céréales, fruits, baies).

Selon son lieu de vie, son régime alimentaire va varier : céréales et récoltes diverses à la campagne, déchets ménagers et alimentaires en ville. Il consomme pratiquement 10% de son poids par jour.

Les rats peuvent-être vecteurs de propagation de maladies telles que la leptospirose, la salmonellose, la rage ou la peste, notamment. De plus, en rongant les fils électriques dont un enrobage à base d'amidon de maïs attise leur gourmandise, les rats peuvent causer des pannes électriques et mécaniques au niveau d'installations techniques.

En France, si les rats sont classés parmi les espèces invasives, ils ne font pas partie des espèces nuisibles définies par arrêté préfectoral dans chaque département.

Néanmoins, en cas de surpopulation engendrant des nuisances ou risques pour la population, des entreprises spécialisées existent pour lutter contre leur prolifération. Par ailleurs, la présence de prédateurs (chats, faune sauvage (rapaces, renards...)) agit directement sur le nombre d'individus d'une colonie.

Les souris quant à elles font complètement partie de la chaîne alimentaire. Bon nombre de petits animaux en consomment (rapaces, fouines, chats, belettes, etc...).

Pourtant s'il est facilement acceptable qu'elle occupe une partie de notre jardin, la souris grise n'est pas la bienvenue dans nos habitations.

En effet une femelle peut mettre au monde plus de 50 souriceaux par an (en 5 à 6 portées).

Elle vit généralement en famille à proximité des activités humaines. Comme elle est omnivore, elle trouve gîte et couvert à nos côtés.

Malheureusement, la souris amène avec elle une forte odeur d'urine qui se répand partout où elle passe. Attention, elle peut aussi causer de nombreux dégâts sur les matériaux et structures : boiseries, câbles électriques, isolations... Elle consomme et souille les denrées alimentaires. Elle véhicule également des maladies comme par exemple la salmonellose avec ses déjections, la leptospirose par son urine...



Les ragondins

Le ragondin (*Myocastor coypus*) est un **mammifère semi-aquatique** qui appartient à la famille des echimyidae. On l'appelle parfois loutre d'Amérique et castor des marais bien qu'il soit tout à fait différent de la loutre et du castor. Le mâle adulte mesure jusqu'à 1,05 m de longueur, ce qui inclut sa queue d'une quarantaine de centimètres, et peut peser jusqu'à 9 kg. **Le ragondin a un régime alimentaire essentiellement herbivore**, constitué de céréales telles que le maïs et le blé, d'herbe, de graminées, de glands et de racines, en fonction de ce qu'il trouve dans la zone géographique où il a élu domicile.

Ce grand rongeur semi-aquatique est un **gros destructeur de cultures**. Plusieurs individus sont capables d'anéantir un champ de maïs. De plus, dans les zones où la population de ragondins est importante, les galeries sont extrêmement nombreuses. Cela a pour effet direct de déstabiliser les berges, et la terre que ces gros rongeurs extraient de leur terrier est déposée dans l'eau. Par voie de conséquence, les réseaux hydrauliques pâtissent aussi de leur présence du fait que les petits fossés et les canaux sont très vite encombrés par cet excès de terre.

Le ragondin peut être porteur de maladies transmissibles à l'homme et à certains animaux. C'est par exemple le cas de la leptospirose. Il est toutefois important de prendre en considération que c'est le surnombre de ragondins qui pose problème. Quelques individus ne représentent à eux seuls aucun fléau particulier, et participent, comme tous les autres animaux d'ailleurs, à l'équilibre des écosystèmes ainsi qu'à l'entretien des plantes qui se développent notamment sur les berges et dans les marais. Pour préserver cet équilibre, mieux vaut ne pas les nourrir.



Le saviez-vous ?

Le règlement sanitaire du Bas-Rhin interdit strictement de nourrir les animaux sauvages et errants (cygnes, canards, pigeons, ragondins, rongeurs...) (Article 120)



Les hérissons

Ce petit insectivore est particulièrement apprécié des jardiniers. **Il joue un rôle crucial dans la biodiversité et aide à préserver l'équilibre des espaces verts.**

Il est un excellent chasseur de limaces, de sauterelles, de criquets, d'escargots, de hannetons, de mille-pattes...

Sa population est menacée à cause de l'utilisation des pesticides dans les champs et de la destruction des bosquets. La réglementation concernant cet animal est devenue particulièrement stricte en raison de ce phénomène.

Pour l'accueillir dans votre jardin, inutile d'aller voir dans les animaleries car la loi en interdit la vente et le transport. Vous devez recourir à certaines petites astuces afin de pouvoir l'attirer. Aménagez des espaces spécifiques afin qu'une famille hérisson puisse correctement s'installer : des petits tas de bois, de feuilles mortes, de branchages et de paille pour construire son nid. Une fois que vos hérissons sont installés, veillez à ne surtout plus utiliser de pesticides. Son espace doit aussi se tenir loin des points d'eau car même s'il est un bon nageur, le hérisson est fragile et se fatigue vite s'il doit nager.



Le saviez-vous ?

Si vous découvrez un hérisson blessé, contactez le GORNA (voir page 19, numéros utiles).



Les fouines

La fouine est un petit mammifère, vivant plutôt la nuit, en zone urbaine et péri-urbaine.

La fouine (*Martes foina*) est une cousine de la martre (*Martes martes*) qui n'est pas de la même espèce.

La martre vit en espaces naturels et en forêt.

La différenciation se fait facilement avec la couleur du pelage au jabot : il est bien blanc et taillé en deux pointes (bilobé) chez la fouine, alors qu'il prend la forme d'une seule pointe, et est davantage jaunâtre à orangé chez la martre.

Votre maison sera un refuge idéal pour elle, dans laquelle son territoire sera marqué par ses sécrétions odorantes et ses crottes noires toutes en longueur de 7-8 cm : il n'est pas rare qu'elle élise domicile dans le grenier, un débarras, une double cloison remplie d'isolant qu'elle grignote...

Comme elle vit surtout la nuit, vous pouvez l'entendre s'agiter en vous endormant.

Tous ces endroits intérieurs constituent son garde-manger puisque généralement, elle y trouve des rongeurs (mulots, souris, rats...), des oiseaux (merles, passereaux, moineaux...), leurs œufs, des insectes et des vers, des fruits entreposés, des déchets ménagers... Tout cela constitue la base de son alimentation.

Attention, cependant si vous avez un poulailler car, si par malheur, elle parvient à s'y introduire, elle va, non seulement gober les œufs que vous n'auriez pas encore ramassés, mais en plus aucune poule ne survivra : excitée par le caquètement des poules effrayées, elle les tuera toutes, par une morsure au niveau du cou, jusqu'à ce que le calme revienne...

Malheureusement, elle peut aussi saccager des circuits électriques ou autres durites situés sous le capot de votre voiture.

Pour éviter qu'elle ne s'introduise dans tous ces espaces de votre habitat, il convient de :

- Colmater tous les trous par lesquels elle pourrait s'introduire : espace béant, tuile mal posée, bouche d'aération...
- Fermer les garages que nous aimons laisser ouverts les nuits d'été pour aérer avec des grillages à mailles fines aux fenêtres et aux sauts de loup...
- Fermer les poulaillers le soir et/ou enfermer les poules...

La fouine qui a donc très mauvaise réputation contribue pourtant également à réguler naturellement le nombre de rongeurs et d'oiseaux (qui eux-mêmes en surpopulation pourraient occasionner des dégâts).

Il s'agit de faire preuve d'ingéniosité pour que la cohabitation se passe le mieux possible...



Le saviez-vous ?

Il n'est pas rare d'entendre parler de martre, alors qu'il s'agit en fait de fouine. L'erreur de langage est due au dialecte local, car en alsacien, la fouine est appelée « mårter » (littéralement « martre »).



Chevreaux

Les chevreaux et les sangliers sont des animaux sauvages massivement présents dans nos espaces naturels.

Vous avez peut-être déjà, lors de vos balades nature, pu observer ces animaux.

Les chevreaux sont généralement craintifs et détalent si vous approchez de trop près.

A ne pas confondre avec le cerf et la biche, absents de nos forêts de plaine péri-urbaines : le chevreuil et la chevrette se nourrissent d'herbe, de branchages et de bourgeons.

A la fin du printemps, la chevrette peut donner naissance à une portée de 1 à 3 faons.

Les chevreaux trouvent facilement de quoi vivre dans les espaces naturels, il est inutile de les nourrir.

Par contre il est important de ne pas les déranger, tenez vos chiens en laisse lors de vos balades en forêt.



Le saviez-vous ?

Si lors de vos balades vous trouvez un «nid» avec des faons ou marcassins, ne les touchez pas et éloignez-vous.

En effet la chevrette est craintive et risque de ne plus allaiter ses petits faons, et la laie peut être très dangereuse lorsqu'elle défend ses marcassins.

Sangliers

Le sanglier et la laie sont moins facilement observables car ils sortent moins des bois, mis à part au lever du jour et à sa tombée pour se nourrir dans les prairies et champs voisins des forêts.

En forêt il est assez facile de détecter la présence du sanglier, vu les odeurs qu'il laisse dans les secteurs qu'il fréquente.

Le sanglier est omnivore. Il se nourrit de glands, châtaignes, faines, mais il n'est pas rare de voir des accotements de chemins ou même des prairies entières «labourées» par le sanglier. Sans compter les champs de maïs quelquefois ravagés. Il se nourrit également de lombrics, de lézards, de larves, d'oisillons, de cadavres de petits animaux (lapins, lièvres, écureuils...)

Une mise en place de clôtures électrifiées permet de préserver les cultures et de maintenir le sanglier en forêt.

La laie peut donner naissance à 2 portées par an, de 3 à 10 marcassins chacune.





La législation

La convention européenne pour la protection animale

La convention européenne pour la protection animale du 13 novembre 1987 explicite le principe de la conduite responsable du propriétaire d'un animal de compagnie : l'animal doit être respecté, le propriétaire doit veiller à son confort, à sa santé, et à la satisfaction de tous ses besoins.

Cette convention n'encourage pas la détention d'animaux sauvages et encadre le commerce et l'élevage des animaux de compagnie. Elle interdit les mutilations destinées à modifier l'apparence physique d'un animal à des fins non curatives.

Le code pénal

Art 521-1 du Code Pénal : Le fait d'exercer, publiquement ou non, des sévices graves ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Le code civil

Les animaux sont officiellement reconnus comme des êtres vivants doués de sensibilité depuis le 16 février 2015.

Le code rural

Art 214-1 du Code Rural : Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Signalement d'un acte de maltraitance

Contactez les autorités, la police nationale, le parquet, voire directement le procureur de la République et/ou les associations de protection animale.

Les engagements de la Ville

- Conseil municipal du 5/10/2006 : Motion sur le refus d'accepter des cirques détenant des animaux sauvages.
- Conseil municipal du 9/12/2021 : Voeu d'interdiction nationale des animaux sauvages dans les cirques.
- Conseil municipal du 9/12/2021 : Voeu d'interdiction nationale des corridas et des «écoles» de taumachie.
- Infograff de novembre 2020 : article sur la charte «Une ville pour les animaux» signé par le Maire.



Questions/réponses

Que faire si je trouve un animal domestique ?

S'il ne représente pas de danger pour moi ou les autres, le mettre en sécurité, puis l'emmener chez un vétérinaire qui regardera si l'animal est identifié. Si vous estimez qu'il y a un danger potentiel, appelez les pompiers.

Que faire si je perds mon animal ?

Si votre animal est identifié, contactez rapidement un vétérinaire, la SPA ou la fourrière afin qu'ils puissent consulter le fichier national. Vous pouvez également consulter les sites dédiés sur les réseaux sociaux (Pet Alert sur Facebook, ...)

Que faire en cas de décès de mon animal ?

Il faut déclarer son décès auprès du fichier canin/félin par le biais de son vétérinaire. Votre vétérinaire pourra également vous conseiller pour l'incinération de votre animal. L'enterrement dans votre jardin est possible, sous conditions qui vous seront précisées par votre vétérinaire.

Que faire si on trouve un oiseau sauvage blessé (type hibou, faucon, cigogne, merle...) ?

Le centre de sauvegarde pour la petite faune sauvage de la LPO Alsace est situé sur la propriété de la LPO Alsace, à Rosenwiller, à une trentaine de kilomètres d'Illkirch-Graffenstaden sur le piémont vosgien.

Le centre de soins est ouvert 7j/7 et 24h/24. Une permanence est assurée entre 9h et 18h environ, week-end compris. En dehors de ces horaires, ou si les soigneurs ne sont pas disponibles, il reste possible de déposer les animaux à tout moment, dans un chalet d'accueil situé à l'entrée du centre. Vous y trouverez des cartons pour y placer l'animal et de la documentation sur le centre.

Si l'oiseau est de grande taille ou possiblement dangereux, ne le ramassez pas vous-même, mais contactez directement les techniciens du centre de soins.

IMPORTANT : si vous déposez un animal dans ce chalet, merci de noter vos coordonnées ainsi que la date et l'heure de dépôt sur une feuille réservée à cet effet !

Que faire si on trouve un petit animal sauvage blessé (type hérisson, écureuil, martre, belette, chauve-souris) ?

Veillez contacter le GORNA.

Le Groupement Ornithologique du Refuge Nord-Alsace est un centre de soin agréé pour la faune sauvage en détresse provenant du nord du Bas-Rhin (territoire de l'EMS compris).

Dans une ancienne maison forestière, sur un terrain d'un hectare, le centre accueille, soigne et réhabilite, avant émancipation, les animaux en souffrances.

Que faire si on trouve un grand animal sauvage blessé (type chevreuil, sanglier...) ?

Attention au grands animaux sauvages blessés, ils peuvent être dangereux.

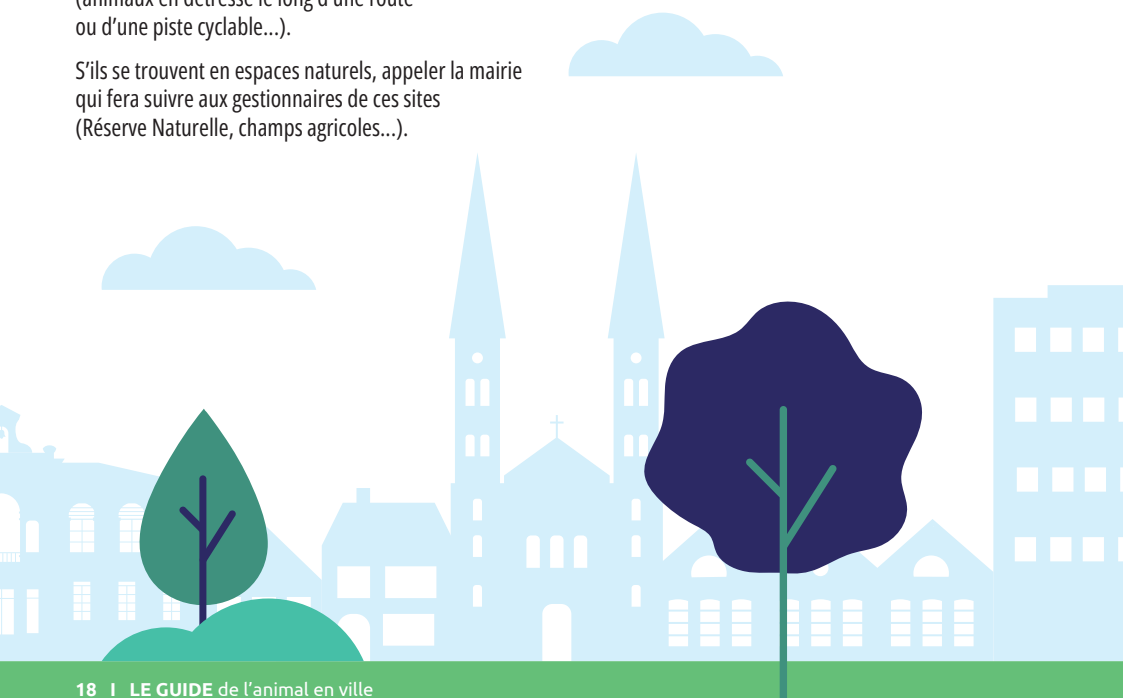
S'ils représentent un danger potentiel pour les usagers de l'espace public, idéalement, contactez les pompiers (animaux en détresse le long d'une route ou d'une piste cyclable...).

S'ils se trouvent en espaces naturels, appeler la mairie qui fera suivre aux gestionnaires de ces sites (Réserve Naturelle, champs agricoles...).

Puis-je nourrir un animal sauvage ?

Il est strictement interdit de nourrir les animaux sauvages.

Même si nous pensons bien faire en voulant donner du pain aux canards ou des salades aux cygnes, cela risque de les mettre en danger et cela peut également déséquilibrer la faune en place en favorisant une présence plus importante de certaines espèces indésirables (comme le ragondin par exemple qui détruit nos berges).





Numéros utiles

SACPA Strasbourg (fourrière) :
03 88 32 12 31

LPO Alsace (centre de soins) :
03 88 22 07 35

Police Municipale :
03 69 73 87 50

Police Nationale :
17 ou 112

Pompiers :
18 ou 112

Vous découvrez un animal mort

-40kg : SACPA
03 88 32 12 31

+40kg : Eurométropole de Strasbourg
03 68 98 51 67

Petite faune sauvage

GORNA
03 88 01 48 00
faunesauvage@gorna.fr

Amphibiens / batraciens

BUFO
03 88 22 11 76
association@bufo-alsace.org

Vous découvrez un chevreuil ou un sanglier égaré ou blessé

Appelez la mairie d'Illkirch-Graffenstaden
03 88 66 80 00

Si vous constatez la présence d'un nid de guêpes ou un essaim d'abeilles sur le domaine public :

appelez la mairie - Pôle cadre de vie.

Si vous constatez la présence d'un nid de guêpes chez vous :

faites appel à des entreprises spécialisées
dans la destruction des nids de guêpes
(les pompiers n'interviennent plus sauf
exception).

Si vous constatez la présence d'un essaim d'abeilles chez vous :

appelez la mairie - Pôle cadre de vie
ou un apiculteur apte à recueillir
cet essaim.

Sites internet utiles

Fichiers nationaux :
www.i-cad.fr
www.chiens-de-france.com
www.chats-de-france.co



Le saviez-vous ?

*Pour un animal errant accidenté,
n'intervenez pas vous-même,
l'animal peut souffrir et avoir
des réflexes de défense violents.*

*Appelez les pompiers,
en composant le 18
ou la SACPA Strasbourg.*



Hôtel de Ville
181 route de Lyon
67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél. 03 88 66 80 00
contact@illkirch.eu



www.illkirch.eu